

CHSM DU 2 SEPTEMBRE 2008

La Délégation CGT Finances présente au CHSM du 02/09/2008 a, dans sa déclaration liminaire, rappelé dans quel contexte se tenait cette réunion : « casse » du service public, Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), Projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires, le désengagement de l'État dans la politique de prévention des risques professionnels alors même que s'engage dans la fonction publique des « négociations » travail-santé. À celà, il faut rajouter le fort mécontentement dans l'ensemble de nos Ministères qui s'est notamment traduit par d'importantes mobilisations au printemps dernier.

Dans un tel contexte, la délégation CGT finances a rappelé ses exigences.

Les études en ergonomie et les différents rapports et préconisations IHS ne doivent en aucun cas être les « béquilles » des réformes régressives mais bien des outils au service de l'amélioration des conditions de travail et de santé de tous les salariés du Ministère.

Au sujet de l'ergonomie, nous sommes très attentifs et criti-

ques face à la multiplication des études qui accompagnent la réforme de la DGFIP. Nous demandons à ce qu'un bilan soit tiré de ces études au travers d'une mutualisation des conclusions. Ce bilan devrait être présenté aux organisations syndicales. Nous rappelons que, pour nous, l'ergonome doit assurer sa mission en toute indépendance. Il doit proposer des solutions afin que le débat contradictoire se fasse entre

les organisations syndicales, les personnels et les directions locales. Aujourd'hui contraint par des orientations directionnelles et les considérations budgétaires, l'ergonomie s'adapte à une situation anormale de souffrance au travail alors que la vocation de **l'ergonomie est d'adapter le travail au salarié et non l'inverse.**

Concernant les inspecteurs hygiène et sécurité (IHS), nous demandons le recrute-

ment et non pas seulement le remplacement, d'inspecteurs hygiène et sécurité. Ces recrutements sont d'autant plus nécessaires qu'ils auront à expertiser de nouveaux sujets, comme le développement durable ou le rayonnement électromagnétique. Pour la DPAEP, il est hors de question de recruter des IHS supplémentaires, seul un « redéploiement » pourrait éventuellement s'opérer... ●

ERGONOMIE

L'ergonome du ministère a tenté de valoriser l'intensification du travail, qualifiée de « *prescription plus large du travail* » en précisant dans son étude qu'elle était facteur de « *prise d'initiatives* » par les agents. Que le problème de la performance reposant sur le collectif, il était préconisé d'associer plus souvent les agents dans « *une démarche participative* » ou « *conduite de projet* » et de développer le rôle de l'encadrement de « *proximité* ».

Notre fédération constate qu'au travail, c'est la souffrance qui tend à dominer, du fait de l'intensification

des tâches et de l'instabilité des situations professionnelles. Les directions se sont engagées dans une bataille idéologique avec comme arme de communication : groupes de travail, conduite de projet, formation sur mesure... pour faire passer les « *valeurs de la réforme* ».

A l'opposé de la « *prise d'initiative* », l'objectif est de pousser à l'individualisation, à la mise en concurrence des agents, à l'exigence d'une disponibilité accrue et d'une mobilité imposée.

Dans le même temps, l'ergonome confirme ce que la CGT dénonce depuis

longtemps, à savoir la responsabilité de l'administration dans la forte émergence des risques psycho-sociaux, responsabilité qui a longtemps été niée par la DPAEP et ses représentants.

Elle mentionne également « *l'impression* » (qui, pour la CGT, est en fait une réalité) que les agents ont « *d'être laissés seuls en première ligne pour faire face à des problèmes qui ne sont pas pris en charge par l'organisation et le management* ».

La délégation CGT a demandé quelle liberté était donnée aux ergonomes et si en préalable à leurs études, le

SOMMAIRE :

CHSM 2 septembre 08

* rapport sur l'ergonomie 2007

* rapport d'activité des IHS 2007

* Document unique

Informations diverses

CONTACTS

Fédération :

finances@cgt.fr

Tél : 01.48.18.82.21

Patricia TEJAS

p.tejas@finances.cgt.fr

Tél : 01.48.18.82.21

SITE INTERNET

www.finances.cgt.fr

dogme du travail en plateau était imposé ?

L'ergonome a précisé que le travail « *en marguerite* » n'était pas une prescription Ministérielle !! Nos collègues de la DGFiP apprécieront, alors que toutes les études

pour la mise en place des Services Impôts des Particuliers (SIP) recommande cette disposition. Nous invitons tous les camarades siégeant dans les CHSDI à dénoncer ces « *propositions* » d'aménagement de bureaux,

liées à la volonté de rentabiliser les mètres carrés. Dans ce contexte, les solutions proposées en ergonomie ne sont que très rarement adaptées.

La délégation CGT a demandé qu'une colla-

boration plus étroite avec l'ergonome soit imposée à l'agence centrale des achats sur l'acquisition du matériel informatique (écran, clavier, souris...). Le Directeur s'y est engagé. ●

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Les années passent et les problèmes demeurent... De l'aveu même de l'inspecteur coordinateur, les constatations d'insuffisances sont sensiblement les mêmes que l'année dernière : risques incendie, manque de formation des agents aux consignes de sécurité, manque de prévention des risques produits chimiques, mutagènes ou toxiques...

Notre fédération a dénoncé le peu d'implication des différentes directions de Bercy dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité.

L'absence en séance d'une grande majorité des représentants titulaires des différentes directions du Ministère illustre le peu d'intérêt qu'elles portent aux domaines de l'hygiène, de la

sécurité et aux conditions de travail de leurs agents.

Nous invitons tous les camarades siégeant dans les CHSDI à nous communiquer leurs propositions et leurs difficultés. Ce travail de convergence permettra ainsi à notre délégation de mieux faire avancer les revendications des personnels.

L'inspection d'hygiène et sécurité (IHS), coordinatrice nationale, a rappelé que les problèmes persistants de risques chimiques, dans le cadre du nettoyage des bureaux et laboratoires, seraient probablement beaucoup moins prégnants si les directions établissaient systématiquement des plans de prévention pour les interventions des sociétés de nettoyage.

Pour la première fois, nous avons à débattre du développement durable dans le cadre de ce CHSM.

Cette mise à l'ordre du jour est la déclinaison des directives européennes de 2004 et de la volonté politique du Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT), suite au « *Grenelle de l'environnement* ».

Pour la CGT, le sujet doit être traité dans toutes ses dimensions et pas restreint au seul champ des IHS.

Nous avons obtenu que soit constitué un groupe de travail sur le sujet au niveau du CHSM et en lien avec le CTPM. Nous avons proposé que sa première réunion ait pour cadre de travail les 5

sujets suivants :

- l'agence centrale des achats,
- l'eau et l'énergie,
- le traitement des déchets,
- le parc immobilier,
- les transports.

La délégation, par ailleurs, a de nouveau dénoncé les insuffisances notoires quant à la gestion du problème récurrent de la sous-traitance du ménage, un représentant de l'agence centrale des achats sera à notre demande présent lors des prochains CHSM (octobre ou décembre). N'hésitez pas à nous communiquer toute information ou document utile. Si d'autres problèmes en lien avec la politique d'achat ministérielle vous sont soumis, n'hésitez pas à les faire remonter également. ●

AMIANTE

Le dossier de l'amiante sera traité lors des prochains groupes de travail qui se dérouleront en octobre et novembre prochains.

Pour ce qui concerne les inspecteurs d'hygiène et de sécurité (IHS), nous

avons demandé que dans les observations pour l'amiante lors de leurs visites figure :

- l'examen des analyses de poussière d'amiante dans l'air (souvent plus que fantaisistes !);
- l'application, par le

responsable de site, de la directive sur signalisation des matériaux amiantés.

Nous avons également souhaité que la « *doctrine* » en ce qui concerne l'enlèvement et non pas le recouvrement des matériaux amiantés

soit également précisée et notifiée par les IHS. Le Directeur a donné son accord sur l'examen de ces points. ●

DOCUMENT UNIQUE

En France, le document unique (DU), créé par le décret 2001-1016 est la transposition par écrit de l'évaluation des risques et de leur prévention imposée à tout employeur par le code du travail. Il a pour vocation de recenser poste par poste les risques professionnels et d'y apporter immédiatement prévention ou réparation. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour tous les salariés (fonctionnaires ou non) travaillant dans nos administrations de Bercy.

Lors du CHSM du 18 décembre 2007, nous avons déclaré que le DU ne serait pas opérationnel avant début 2009. Ce à quoi, le DPAEP nous avait répondu : « *ce ne*

sera pas le cas ». Peut-être pensait-il que nous étions trop optimistes ? 7 ans n'auront donc pas suffi pour qu'un tel document voit le début de son élaboration dans les administrations de Bercy !!!!! Après beaucoup d'insistance de notre part, le document unique se met enfin en place dans les administrations des ministères économiques et financiers.

Les directions locales convoquent des groupes de travail sur ce dossier. Nous invitons les camarades siégeant dans les CHSDI à participer à ces réunions.

Les premières formations des ACMO (agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et sécurité) débun-

tent à l'automne. La CGT a obtenu que les organisations siégeant au CHSM bénéficient de la même formation. Les représentants CGT des CHS locaux doivent porter la même exigence afin de suivre les formations qui auront lieu au niveau local.

Un nouvel outil informatique sera mis à la disposition, en 2009, des gestionnaires du document unique. En attendant la saisie sera possible sur Excel ou OpenOffice.

La « doctrine » des ACMO va être à l'ordre du jour d'une prochaine réunion entre la DPAEP et les différentes directions du Ministère. La délégation a réitéré sa demande de recrutement d'ACMO assistant. L'amé-

lioration des conditions de travail passe forcément par l'adéquation d'une ambition et de moyens nécessaires.

À l'occasion de la discussion sur le DU, nous avons abordé la situation particulière des laboratoires et de la conception particulière qu'a le Service Commun des Laboratoires (SCL) du travail des ACMO. La CGT a demandé et obtenu qu'un représentant du SCL participe aux CHSM, en tant qu'expert de l'administration. Les représentants de la DGCCRF et de la DGDDI se trouvant souvent démunis face aux questions sur les laboratoires. ●

QUESTIONS DIVERSES

Un deuxième ergonome est en cours de recrutement au Ministère.

Un guide traitant des maladies professionnelles sera publié par la DPAEP.

Une brochure sur l'amiante sera présentée au prochain groupe de travail. La CGT avait fait cette demande, il y a un an déjà, en faisant circuler une brochure

diffusée à chaque agent du Ministère de l'Éducation Nationale. Pour Bercy, la priorité ce n'est pas la santé mais les restructurations !

Une formation IHS, d'un

jour et demi sera assurée aux gestionnaires de sites (une centaine). Le document de formation sera transmis aux organisations syndicales pour consultation. ●

INFORMATION DIVERSES

LE PROCHAIN CHSM EST PRÉVU LE 16 OCTOBRE.

La délégation de notre fédération était composée de :

■ Patricia TEJAS (FD Finances)

■ Jean Louis WICHE-GROD (DGCCRF)

■ Michel BASDEVANT (CENTRALE)

■ Francis JUDAS (INSEE)

■ Bruno PICARD (DGFIP)

Notre site internet (www.finances.cgt.fr) va s'enrichir de nouveaux dossiers sur les questions relevant du CHSM. Nous proposons à tous nos militants et nos syndiqués de nous communiquer systéma-

tiquement tous documents, comptes rendu, études... C'est en croisant nos expériences et nos réflexions, en faisant converger nos luttes que nous ferons aboutir nos revendications. ●